



Jeudi, le 28 août 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLAINTÉ CONTRE TOSYALI HOLDING POUR NON RESPECT DES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE

Lumière Synergie pour le Développement (LSD) et l'Association des femmes transformatrices de poissons¹ de Bargny Guedj "Khecom" viennent de déposer une plainte auprès du Point de Contact National turc (PCN) contre l'entreprise Tosyali Holding Senegal, qui tente de s'accaparer du site de transformation des femmes pour y construire un complexe minier sidérurgique.

Tosyali n'a pas consulté la communauté et n'a pas exercé une **diligence raisonnable en matière de droits de l'homme** pour évaluer les risques que vont engendrer ses opérations, spécifiquement sur les femmes transformatrices de poissons². Tout ceci en violation des **Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales**, notamment en ces **chapitres II (Principes Généraux), IV (Droits de l'homme) et, VI (Environnement)**.

Dans cette plainte, les plaignants (LSD et les femmes transformatrices de poissons) sollicitent les bons offices du PCN pour contraindre Tosyali Holding Sénégal à se **conformer aux Principes Directeurs de l'OCDE, arrêter immédiatement** ses activités sur le site Khelcom et **engager le dialogue avec les femmes**.

Les **Principes Directeurs** constituent des **normes sociales et environnementales** reconnues au niveau mondial, des recommandations en matière de **Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)** adoptées en 2000 et qui s'adressent aux multinationales opérant à partir ou en dehors des pays adhérents de l'OCDE³,

Pour plus d'informations, prière de contacter :

Aly Sagne, Directeur Exécutif de LSD, BP : 279, Escale – Fatick, Sénégal

Téléphone : +221 339459040 / +221 776417074

Email: alsagne@aim.com

Mme Fatou Samba, Présidente

Association des femmes transformatrices de poissons Khelcom,

Bargny, 20100, Dakar- SENEGAL

Téléphone : +221 77 4182701

Email: fatousamba65@gmail.com

¹ Pour rappel, plus de 1 500 femmes luttent depuis 10 années pour défendre leur droit au consentement libre, leur droit au travail, leur droit à disposer de leurs moyens de subsistances et leur droit à un environnement sain, face au projet de centrale à charbon de 125 MW "Sendou".

² En outre, Tosyali n'a pas présenté un plan de réinstallation et aucune Etude d'impact environnementale et sociale n'a été réalisée.

³ OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique